



Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Association « Spéléo Club Sportif Pinsaguais » réuni le 09/01/2022

Le 09/01/2022 à Pinsac (46), les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au terme de l'Assemblée Générale Constitutive du Spéléo Club Sportif Pinsaguais.

Présents :

- **Nicolas Hordé, fonctionnaire d'état, demeurant à 63 pech de la brame, 46200 Pinsac.**
- **Audrey Hordé, employée d'un cabinet comptable, demeurant à 63 pech de la brame, 46200 Pinsac.**
- **Grégory Maertens, fonctionnaire hospitalier, demeurant à 1 rue de la santa, 46100 Figeac.**

Excusés :

- **Florian Oliverin, employé d'un magasin alimentaire, demeurant au 8 la sauve 23120 Vallière.**
- **Sébastien Monteau, chef d'entreprise, demeurant au 37 avenue Gambetta, 24200 Sarlat.**

Convoqués par recommandé avec accusé de réception

La réunion du Conseil d'Administration débute à 16h30 après une pause bien méritée.

Les membres du Conseil d'Administration désignent Nicolas Hordé en qualité de Président de séance et Grégory Maertens en qualité de Secrétaire de séance.

Le Président de séance met à disposition des présents, le projet de règlement intérieur.

Nicolas H. relit l'ordre du jour dans sa totalité. Le Conseil d'Administration doit statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Vote et constitution du Bureau.
- Vote et adoption du règlement intérieur.
- Vote du montant des cotisations annuelles.
- Vote du lieu du siège social.
- Vote des demandes d'adhésion par le Conseil d'Administration.
- Répartition des tâches et responsabilités.

- Ouverture officielle des comptes.
- Déclaration des ressources engagées par les fondateurs.
- Dépôt des statuts et des annexes en préfecture.
- Création d'un compte en banque.
- Affiliation à la Fédération Française de Spéléologie.

Vote et constitution du Bureau

Étant donné le nombre de personnes présentes, la constitution du Bureau comportera pour membres tous les membres du Conseil d'Administration. Chaque fonction est mise au vote à main levée et il se trouve qu'il n'y aura que peu de débat autour de l'élection.

Le Conseil d'Administration désigne en qualité de membres du Bureau de l'Association :

- Nicolas Hordé, fonctionnaire d'état, demeurant à 63 pech de la brame, 46200 Pinsac, président.
- Audrey Hordé, employée, demeurant à 63 pech de la brame, 46200 Pinsac, trésorière.
- Grégory Maertens, fonctionnaire hospitalier, demeurant à 1 rue de la santa, 46100 Figeac, secrétaire.

Ceux-ci exerceront leurs fonctions conformément aux statuts.

Vote et adoption du règlement intérieur

Nicolas H. présente un modèle déjà rédigé de règlement intérieur, inspiré de celui d'une autre structure du même type. Audrey H. & Grégory M. en prennent connaissance puis Nicolas H. soumet au vote le présent texte qui est adopté à l'unanimité.

Tous les membres du Conseil d'Administration s'accordent sur la nécessité que le Règlement intérieur, soit systématiquement lu et signé par tous les adhérents de l'Association lors de leur adhésion. Celui-ci doit donc être communiqué conjointement au bulletin d'inscription aux personnes désireuses d'adhérer à l'Association.

Vote du montant des cotisation annuelles

En plus des coûts formés par l'adhésion (optionnelle) à la licence fédérale, l'adhésion à une assurance (fédérale ou non), vient se rajouter le montant de la cotisation dite « Club » qui permet à celui-ci d'assurer son fonctionnement et son autonomie financière. Nicolas H. explique que beaucoup de clubs de spéléologie demandent des montants compris entre 15 et 40 euros. Il ajoute que 30 euros semble un montant médian plutôt correct. Audrey H. et Gregory M. sont d'accord. Il ajoute que les droits d'entrées permettront dans un premier temps de parer aux différents frais liés à la création de l'Association. Ceux-ci seraient de 20 euros.

Le bulletin d'adhésion et les montants des cotisations et droits d'entrée sont mis au vote. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Vote du siège social

Pour des raisons de commodité, tant que l'Association reste de petite taille, Nicolas H. propose de déclarer son domicile en tant que siège social et propose que le local de stockage soit son garage. En effet, Nicolas H. mettra une quantité importante de matériel à disposition du club afin de permettre

d'assurer son lancement. Les choses pouvant ensuite évoluer si d'aventure un rapprochement avec la mairie de Pinsac pouvait nous ouvrir de nouvelles perspectives.

La domiciliation du siège est mise au vote et acceptée à l'unanimité. Celle-ci se trouve donc à l'adresse suivante :

63 pech de la brame, 46200 Pinsac.

Vote des demandes d'adhésion par le Conseil d'Administration

Tous les membres du Conseil d'Administration présents et représentés remplissent leur bulletin d'adhésion à l'Association et s'acquittent immédiatement de leurs cotisations annuelles ainsi que du droit d'entrée. Toutes les demandes sont soumises aux votes et adoptées.

Répartition des tâches et responsabilités

Nicolas H. propose de s'occuper de la mise en place d'un site internet, d'une page sur Facebook ainsi que de la création d'un logo. L'hébergement du site internet du SCSP sera réalisé au sein d'un Serveur Privé Virtuel détenu par Nicolas H. et prêté gracieusement ad vitam aeternam. Il avancera les frais qui seront récupérables une fois que l'association sera en mesure de restituer l'argent. Nicolas H. propose aussi de devenir responsable du matériel (dont il prête 100% à la création de l'Association) mais aussi en sa qualité de contrôleur EPI, qui lui est conféré par la détention de son diplôme fédéral d'initiateur.

Audrey H. se propose de trouver la banque adaptée et d'assurer toutes les tâches inhérentes à la comptabilité.

Gregory M. propose d'assurer l'organisation des évènements festifs autour de l'Association.

Déclaration des ressources engagées par les fondateurs

Nicolas H. fournit la liste du matériel qu'il met à disposition de l'Association. Cette liste figure en annexe et le matériel sera récupérable quand le Bureau jugera que le matériel détenu par l'Association suffit à son fonctionnement.

Nicolas H. et Audrey H. donne la somme de 200 euros afin de permettre à l'association de réaliser les différents paiements liés à sa mise en place et assurer un fond minimum de trésorerie. Ce montant sera récupérable dès lors que les fonds suffisants seront disponibles à la banque de l'Association pour recouvrir cette somme.

Nicolas H. met au vote cette proposition. Celle-ci est unanimement acceptée.

Dépôt des statuts et des annexes en préfecture

Nicolas H. se porte volontaire pour se charger des formalités légales, faisant suite à la création de l'Association « Spéléo Club Sportif Pinsaguais ». Notamment, le dépôt des Statuts de l'Association à la préfecture associé à l'insertion au Journal Officiel de la création de l'Association, la demande de SIRET de l'association auprès de l'INSEE.

La délibération est soumise aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité.

Ouverture officielle des comptes

Les comptes sont ouverts à compter du 09/01/2022 pour un exercice de moins d'une année. En effet il serait opportun que l'AG suivante se tiennent en 2022 afin de corroborer le calendrier fédéral. La gestion est assurée par Audrey H. en qualité de trésorière de l'Association. Celle-ci est mandatée officiellement par le Conseil d'Administration afin de réaliser toutes les tâches de gestion financière liées à l'activité de l'Association :

- ouverture du compte en banque,
- gestion comptable,
- virement bancaires,
- paiement par chèques,
- et toutes les opérations bancaires.

La délibération suivante est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Nicolas H. propose que le Président bénéficie des mêmes droits en sa qualité de responsable de l'Association. La proposition est mise au vote puis adoptée à l'unanimité.

Les membres du Conseil d'Administration définissent le budget prévisionnel pour l'exercice à venir.

Les imputations suivantes seront à intégrer au sein de dépenses prévisibles :

- 100 euros d'impression de logo,
- 10 euros pour le nom de domaine scsp46.org,
- 44 euros de frais de parution au Journal Officiel,
- 20 euros de frais postaux divers,
- 92 euros de frais d'affiliation Fédération,

Les crédits suivants seront à ajouter :

- 200 euros récupérables pour lancer l'association,
- $5 \times 20 = 100$ euros de droits d'entrée.
- $5 \times 30 = 150$ euros de cotisation.

L'assurance et les cotisations fédérales étant à l'équilibre.

Création d'un compte en banque

Nicolas H. et Grégory M. laisse toute latitude de choix à Audrey H. afin quelle choisisse et ouvre le compte en banque qui serait le plus adapté aux besoins de l'Association. Cette délibération est mise au vote. Puis adoptée à l'unanimité.

Affiliation à la Fédération Française de Spéléologie

Nicolas H. se charge de réaliser toutes les démarches auprès de la FFS et du CDS46.

https://ffspeleo.fr/documents/club_procedures_affiliation.pdf

L'ordre du jour étant épuisé, aussi le Conseil d'Administration est terminé. La séance est levée à 18h00.

Il est dressé le présent procès-verbal du Conseil d'Administration, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Fait à Pinsac, le 9 janvier 2022.

Le Président de séance
Hordé Nicolas

Le Secrétaire de séance
Gregory Maertens

ANNEXES

Liste des Membres élus au Conseil d'Administration de l'Association « Spéléo Club Sportif Pinsagais » lors de l'Assemblée Générale Constitutive du 9 janvier 2022.

| Nom- Prénom | Adresse | Nationalité | Profession |
|------------------|--------------------------------------|-------------|-------------------------------|
| Hordé Nicolas | 63, pech de la brame 46200 Pinsac | Française | Fonctionnaire d'état |
| Hordé Audrey | 63, pech de la brame 46200 Pinsac | Française | Employée cabinet comptable |
| Grégory Maertens | 1 rue de la Santa, 46100 Figeac | Française | Fonctionnaire hospitalier |

Liste des Membres élus du Bureau de l'Association « Spéléo Club Sportif Pinsagais » suite à l'Assemblée Générale Constitutive du 9 janvier 2022.

| Nom- Prénom | Adresse | Fonction |
|------------------|--------------------------------------|------------|
| Hordé Nicolas | 63, pech de la brame 46200 Pinsac | Président |
| Hordé Audrey | 63, pech de la brame 46200 Pinsac | Trésorière |
| Grégory Maertens | 1 rue de la Santa, 46100 Figeac | Secrétaire |